

Le Conseil des Ministres a approuvé les textes relatifs à la stabilisation

M. Poincaré les a ensuite déposés sur le bureau de la Chambre qui les votera aujourd'hui. - Le taux de stabilisation du franc est de 124,21 par rapport à la livre

Le Conseil des Ministres réuni à 15 h. 30, a approuvé le texte du projet de loi monétaire que le Président du Conseil a déposé sur le bureau de la Chambre des Députés à la fin de l'après-midi.

Le nouveau régime monétaire

La définition du franc

Le franc est constitué par un poids fixe d'or au titre de 900 millièmes de fin. La présente définition n'est pas applicable aux paiements qui, antérieurement à la promulgation de la présente loi, ont pu valablement être stipulés en francs or.

Convertibilité des billets

L'article 3 de la loi du 5 août 1914 établissant le cours forcé est abrogé. La banque a la faculté d'assurer la convertibilité de ses billets soit en espèces ou en pièces de monnaie d'or lorsque celles-ci auront été fabriquées, soit en espèces ou en pièces de monnaie d'argent lorsque celles-ci auront été fabriquées, soit en espèces ou en pièces de monnaie d'argent lorsque celles-ci auront été fabriquées, soit en espèces ou en pièces de monnaie d'argent lorsque celles-ci auront été fabriquées.

La Banque de France est tenue d'acheter au prix résultant de nouvelles parités monétaires toute quantité d'or présentée à ses guichets.

Réglementation de leur circulation

La Banque de France doit limiter désormais sa faculté totale d'émission, (circulation des billets et montant des comptes courants créditeurs) en proportion de son encaissement en lingots d'or et monnaie d'or. Cette encaissement doit demeurer au moins égale à 35 % de l'émission totale. Cette limitation qui jouera automatiquement se trouve

substituée au taux actuel du plafond de la « circulation billets », régime qui pourrait être d'ailleurs à tout instant modifié par le législateur.

Frappe de nouvelles pièces d'or et d'argent

Les monnaies d'or et d'argent frappées antérieurement à la promulgation de la réforme monétaire cessent d'avoir cours légal. Seront frappées en vertu de la loi :

A) - Des pièces d'or de 100 francs au titre de 900 millièmes de fin. B) - Des pièces d'argent pour un total de 3 milliards de 5 et 10 fr. qui seront progressivement substituées aux billets de 5, 10 et 20 francs actuellement en circulation.

Il est à noter que la fabrication des pièces d'or ne sera provisoirement effectuée qu'au moyen de l'or conservé à la Banque de France. Un décret fixera la date à laquelle sera reprise la frappe libre, c'est-à-dire la faculté pour un particulier de faire frapper des pièces d'or au moyen du métal qu'il apporte à l'Hôtel des Monnaies.

Jusqu'à la publication de ce décret, la fabrication des monnaies d'or ne pourra être opérée par l'administration des monnaies que pour le compte de la Banque de France et les frais de frappe seront de 40 francs par kilogramme d'or au titre de 900 millièmes de fin.

Le poids des monnaies d'argent est fixé comme suit : 5 grammes par pièce de 5 fr. ; 10 grammes par pièce de 10 fr. La tolérance sera de 5 millièmes sur le poids et d'autant sur le titre. Dans les paiements entre particuliers, les monnaies d'argent ne sont acceptées obligatoirement que jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 250 francs.

Les types des nouvelles monnaies d'or et d'argent seront fixés dans des conditions déterminées par l'Etat.

Les jetons, les monnaies en bronze et en nickel

Les jetons des Chambres de Commerce seront, au fur et à mesure de leur retrait de la circulation remplacés, type pour type, par des monnaies émises par l'Etat.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

L'effroyable explosion DE BRUGES

Survenue dans un faubourg populaire, elle a ravagé tout un quartier et y a causé un véritable carnage



LES DEBATS EPOUVANTABLES CAUSEES PAR L'EXPLOSION EN HAUT : L'endroit où se produisit la déflagration. On voit un camion de charbon renversé et les débris chargés qui se trouvaient dans les débris. EN BAS : Les destructions dans les maisons voisines.

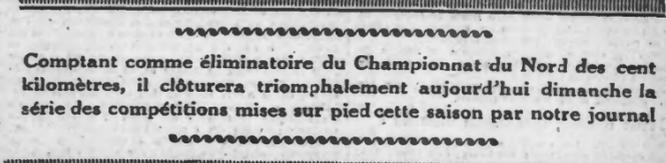
Des ruines

Une brève dépêche reçue au cours de l'avant-dernière nuit, annonçait de Bruges, une catastrophe provoquée par l'explosion d'un engin de guerre. Les premiers renseignements nous avaient fait pressentir l'ampleur de l'accident. Mais la réalité dépassait nettement l'imagination. C'est un spectacle de guerre qui se présente à nos yeux et il nous a semblé revoir un coin des villes du front au lendemain de la guerre. Dans l'angle formé par la rue du Général Leman et par celle du Maréchal Foch, pas une toiture qui ne soit éventrée. Aux fenêtres plus un carreau, dans bien des habitations, les chassis arrachés pendent lamentablement.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

LES ÉPREUVES CYCLISTES DU "REVEIL DU NORD" Le Vme Criterium (Amateurs)

Comptant comme éliminatoire du Championnat du Nord des cent kilomètres, il clôturera triomphalement aujourd'hui dimanche la série des compétitions mises sur pied cette saison par notre journal



C'est aujourd'hui dimanche que se disputera, pour la cinquième fois, notre CRITERIUM CYCLISTE AMATEURS. Ce dernier prendra, cette année, une importance d'autant plus grande que, d'une part, il clôturera la série des compétitions mises sur pied cette saison par le "Réveil du Nord" et que, d'autre part, il servira à sélectionner les candidats au championnat du Nord, organisé par le Comité du Nord de l'Union Vélo-pédique de France, dont le chef distingué est le sympathique et actif M. Gauthier de Dunkerque.

Plus de 80 coureurs français, les meilleurs que nous possédons à l'heure actuelle, ont répondu à notre appel. Parmi eux nous relevons les noms des vainqueurs de nos épreuves préliminaires : les Desmettre, les Tondeur, les Quique, etc. Ils sont bien décidés à rééditer leurs exploits.

La tâche pourant ne leur sera pas facile, car certains malchanceux, tels Vanderspaille, Deudon, Pollet, Cardot, Vanderdonck frères, Pauwels, Sinnave, Deconinck, Winsinques, Rondelaere, Debruycker, et autres, qui toujours se sont classés aux places d'honneur, espèrent cette fois prendre une revanche éclatante.

À côté de ces valeureux, nous trouvons également des concurrents étrangers, dont nous ne font pas un déplacement aussi long pour regarder les mouches voler. Enfin, quantité de jeunes gens qui ont déjà fait leurs preuves ne manquent pas de vouloir tenter leur chance en essayant de se faire connaître.

Qui triomphera donc ? Devant le nombre et la qualité des concurrents, nous ne pouvons, à priori, pronostiquer. Nous nous contenterons, simplement, d'affirmer que l'heureux vainqueur connaîtra la gloire, celle qui sied au rude effort qu'il aura dû fournir.

Les arrivées sont prévues pour 16 h. 30 au Nouveau Boulevard de La Madeleine, où se disputera, à partir de 14 h. 30, le championnat de France cycliste amateur féminin, dont nous parlerons et-dessous. Au cours de cette épreuve et en attendant les concurrents du Criterium, la Fanfare "l'Union de Lille", sous la direction de son excellent chef, M. Farvacque, donnera un brillant concert. Inutile de dire qu'avec un tel programme, tous les sportifs se donneront rendez-vous aujourd'hui, après-midi, sur le Nouveau Boulevard de La Madeleine.

Les engagés

- 1. Emile Keldermans (U.S. Sud-Lille). 2. Ferdinand Keldermans (U.S. Sud-Lille). 3. André Antrop (U.S. Sud-Lille). 4. Arthur Houard (U.S. Sud-Lille). 5. Gaston Deodonck (U.S. Sud-Lille). 6. Louis Vanderspaille (Lille). 7. Henri Deudon (Valenciennes). 8. Marcel Pollet (Beaucamps). 9. Louis Vanderspaille (Neuville). 10. Michel Dujardin (Halluin). 11. Julien Lemang (Lille). 12. Georges Deodonck (Halluin). 13. Raymond Lhernould (Lille). 14. A. Vanderdonck (R.C. Lillois). 15. G. Vanderdonck (R.C. Lillois). 16. Léonard Ardy (R.C. Lillois). 17. Marcel Pauwels (R.C. Lillois). 18. Marcel Pauwels (Tourcoing). 19. André Sinnave (Roubaix). 20. Alfred Plumet (Noyelles-sous-Lens). 21. Albert Desmettre (C.C. St-Maurice). 22. Jean Dhondt (C.C. St-Maurice). 23. Henri Deconinck (C.C. St-Maurice).

Le départ

Les opérations de contrôle (tenue des dossards et signatures, etc.) commenceront à 8 h. du matin, dans le hall du "Réveil du Nord", 186 bis, rue de Paris.

À 10 h. 30 le contrôle sera fermé et, après un appel provisoire, les coureurs, précédés de la voiture officielle du Commissaire général, se rendront en groupe par rue de Paris, place Simon-Voilant, boulevard Papin, boulevard des Ecoles, rue de Douai, Fort de Douai et Ronchin, au lieu du départ officiel, qui sera donné à 11 heures, en face de chez M. Hibaux, marchand de cycles, 156, rue de Douai.

Aux intéressés de prendre note de l'heure du départ.

Lire tous les détails de l'organisation (itinéraire, horaires, probables, les contrôles, etc.) en journée sportive.

Le Championnat de France cycliste international féminin

Il mettra aujourd'hui dimanche aux prises sur le Nouveau Boulevard de La Madeleine, les championnes nordistes, belges et parisiennes

Tandis que, là-bas, sur la route, les concurrents de notre Criterium Amateurs se livrent une lutte acharnée, le Nouveau Boulevard, à La Madeleine, où se jugeront les arrivées, sera le théâtre d'une autre manifestation cycliste, le championnat de France cycliste international féminin.

Le départ de cette épreuve, organisée par la Fédération féminine, avec le concours du "Réveil du Nord", sera donné à 14 h. 30 au Romarin.

Les nombreux sportifs, qui ne manquent pas de venir applaudir aux exploits de nos courageuses sportives de la "petite reine", assisteront certainement à une belle bataille. En effet, parmi les engagées figurent plusieurs Parisiennes, dont la championne de France. On juge combien il va être intéressant de voir aux prises ces dernières avec les championnes nordistes et belges, qui ont de la peine à ne pas se laisser faire. Il nous suffira de citer les noms de Mlle Odile Van Eckhout, Jeanne Dambrine, Simone Adjan, Gertrude van der Meulen, etc., qui ont tous toujours été

places d'honneur dans les compétitions régionales et dans celles d'ordre national, pour être assuré que la première place sera chèrement disputée.

Un pronostic est tel en-core bien difficile à émettre, car si nous connaissons le valeur des concurrentes de chez nous, nous ignorons tout des représentantes de la Belgique et de la région parisienne. Toutefois, et si que celui qui passera la première la ligne d'arrivée aura bien mérité le titre de championne.

Les concurrentes auront à effectuer huit fois le parcours Romarin-Croix-Lez-Loche et retour, soit 45 kilomètres. Ainsi, les spectateurs pourront suivre de leur place les diverses phases de l'épreuve depuis le départ jusqu'à l'arrivée.

L'organisation de la course a été confiée à l'Union Vélo-pédique Moulinoise, c'est dire qu'elle sera impeccable.

Lire les détails de cette épreuve en journée sportive.

Wolly, le "roi des jeûneurs" buvait du lait et dormait

Son truc ayant été dévoilé par les étudiants lillois il s'est vu forcé d'interrompre sa "démonstration"

Le « jeûneur » (?) Wolly, qui depuis le 3 juin, avait loué une salle rue d'Amiens, à Lille, pour y tenter une « expérience » de jeûne de 28 jours, a terminé celle-ci hier dans les circonstances suivantes.

Wolly, malade

Depuis quelques jours, Wolly, le « roi des jeûneurs », qui à Paris en 1922, a Berlin ensuite, à Bâle après, avait, dit-on, fait son expérience avec succès, se trouvant par l'entremise de son manager, M. Maurion, 13, rue Pasteur, à Levallois-Perret (Seine), faisait savoir qu'il était sur de tenir... mais qu'il souffrait néanmoins. Un communiqué qu'il nous adressait et que nous avons inséré hier, le disait, d'ailleurs.

D'autre part, jeudi, dans la journée, un professeur de l'Université de Lille, au cours

rière un rideau, ils guettaient les mouvements des employés de Wolly. Quelle ne fut pas leur surprise en constatant tout à coup que, par la partie supérieure de la cage, à travers le tamis, on versait au jeûneur, un liquide blanchâtre — du lait et du thé — qu'il recevait dans un entonnoir plongé dans un récipient identique à ceux destinés à recevoir ses urines et que le public pouvait voir alignés dans la fameuse cage de fer.

Devant pareils faits, les étudiants surpris les auteurs de cette supercherie en flagrant délit, rédigèrent un procès-verbal.

Ravitaillement... officiellement

À 9 h. 30 du matin, Wolly et son manager déclarèrent, vu la surveillance étroite exercée autour d'eux de changer de système et en présence d'huissiers, Maîtres Grassin et Cousin,

rièrent ouvrir la cage pour y introduire huit bouteilles de limonade, huit bouteilles d'eau gazeuse, deux litres d'eau minérale.

Les étudiants présents protestèrent à nouveau, mais on ne tint aucun compte de leur réclamation.

Wolly resta en cage avec ses dix-huit bouteilles et les huissiers remirent les scellés.

En route vers un sort plus doux

À 11 h. 45, la salle était envahie à nouveau par plusieurs centaines d'étudiants qui n'entendaient pas qu'on se moque d'eux et du public.

Devant l'effervescence qui grondait dans la salle et la colère des spectateurs, Wolly et son manager firent interrompre le jeûne.

En présence d'un huissier, encore, Wolly quitta donc la cage, se réfugia à « quinze mètres dans une dépendance de l'établissement et vers 14 heures, par une porte dérobée donnant rue des Tanneurs, monta en voiture et se faisait conduire à son hôtel.

Durant toute l'après-midi, les étudiants manifestèrent dans les rues du centre et, en monôme, portant les calottes et péniches annonçant les « performances » du jeûneur. Ils circulaient joyeux, en chantant ce refrain :

« Non, non, non, non, le jeûneur n'est pas mort », « Car il s'est enraciné par le cil encore ».

Une marâtre de Cauchy-à-la-Tour condamnée à vingt ans de travaux forcés par la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Les jurés du Pas-de-Calais ont eu à juger hier, une femme nommée VINCENT Caroline, femme Dholande, 29 ans, ménagère, demeurant à Cauchy-à-la-Tour, accusée d'avoir tué son enfant, âgé de deux ans. Voici d'ailleurs les faits qui lui sont reprochés.

Au cours de l'après-midi du 29 février, l'accusée se trouvait chez elle, en compagnie de sa mère et de sa belle-mère. Les trois femmes avaient bu plus que de raison.

Un certain moment, la femme Dholande, pour une raison futile, donna une gifle à l'ainé de ses enfants, le jeune Abel, âgé de deux ans. L'enfant pleura et fut le don d'énerver la mère qui, à ce moment, était complètement ivre. Elle s'empara de l'enfant et, traversant la cour, se rendit dans la fosse à ciel ouvert, où elle se rendit alors aux water-closets et, soulevant l'enfant, lui engagea les pieds dans la lunette et le laissa tomber dans la fosse d'aisance, puis, son fait accompli, elle regagna sa demeure et continua ses libations.

Peu après, la mère de l'inculpée s'étonnant de ne plus voir l'enfant, commença ses recherches. À ce moment, la prévenue avoua ce qu'elle avait fait. Le garde champêtre, prévenu, descendit la pierre qui fermait la fosse et retrouva le petit cadavre.

La femme Dholande a mis son geste sur le compte de l'ivresse, mais l'enquête a révélé qu'elle avait néanmoins réfléchi avant d'accomplir son acte, puisqu'elle avait jeté son enfant dans la fosse d'aisance de ses voisins, qu'elle savait pleine, alors que celle de sa propre demeure venait d'être vidée.

Les renseignements recueillis sur l'accusée lui sont défavorables. Elle n'a pas d'antécédents judiciaires mais elle est d'une moralité douteuse et s'adonne à la boisson.

M. LEPINGLE, substitut du Procureur, occupe le siège du Ministère public. Au cours de l'interrogatoire d'identité que lui fit subir le Président LEULLIEUX, l'accusée, vêtue d'une blouse en satinette noire, aux cheveux blancs tirés en arrière, coiffée d'une perruque, s'efforça de se défendre.

Onze témoins déposèrent dans cette navrante affaire où un malheureux enfant a trouvé une mort terrible. Les personnes de la famille se distinguèrent des autres, car elles sont en « grand deuil ».

Une maman sans cœur

« Où avez-vous appris à boire ? demanda le Président. — Chez ma future belle-mère ! dit l'accusée. — Surtout un curri-hum vite » des plus tristes. C'est une violence. — Vous êtes croquerie avec les enfants, vous ne les aimez pas ».

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Le vingt-deuxième Tour de France cycliste

La 7^e étape : LES SABLES-D'OLONNE-BORDEAUX A ETÉ GAGNÉE PAR LE RAYON FONTEAUX.

Lire en journée sportive la compte rendu de la course par notre envoyé spécial.



Les étudiants manifestant sur la Place de la République après avoir enlevé les calicots du « Roi des Jeûneurs ».

d'une conférence faite aux étudiants de la ville, invitait ceux-ci à « surveiller le jeûneur, qui, d'après lui, ne pouvait rester encore deux jours... sans boire tout au moins.

Surveillé de près par les étudiants

Les étudiants lillois, que le cas du mystérieux jeûneur intriguait, car ils savaient qu'on ne pouvait rester 28 jours sans boire, sans manger, sans dormir, décidèrent donc de monter une garde vigilante autour du jeûneur et dès jeudi soir, ils organisèrent un service sévère de « veille », service qui ne fut pas exempt d'incidents d'ailleurs.

La crise de la soif !

Cependant, samedi vers 2 heures du matin, les deux étudiants de service étaient invités par le manager à se retirer pendant quelques instants, car ce dernier avait « dit », à l'égard d'une affaire toute personnelle à Wolly.

On sait qu'à la partie supérieure de la cage existait un trébuchet à matras scellé qui permettait à l'air d'y entrer. Par la même, chaque jour, d'ailleurs, le manager, au moyen d'un vaporisateur, rafraichissait d'eau de Cologne la figure du « patient ».